

- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -

Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2015

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 26 mars 2015 à 19 h 00, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Etaient **présents** à cette assemblée : tous les membres du Conseil à l'exception de Mme Mélanie BOUVERET, absente excusée.

Le **quorum** étant atteint, Madame Rachel DA SILVA TEIXEIRA se propose comme **secrétaire de séance**.

Dominique CHAPEZ, chargée de la comptabilité, et Florent RAILLARD, Secrétaire Général, sont présents.

Le compte rendu et le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2015 sont approuvés à l'unanimité.

A défaut d'indication contraire, les décisions ont été adoptées à l'unanimité

Finances

Vote des budgets primitifs 2015

Le Maire remercie ses collaborateurs et les membres de la commission finances pour le travail de qualité fourni dans le cadre de l'élaboration des budgets.

Budget assainissement 2015 :

Le Maire présente la proposition de budget primitif. Les principaux travaux programmés sont :

- la poursuite de la reconstruction de la station d'épuration, l'aménagement de bassins d'orage et la mise en séparatif des réseaux. Ces travaux bénéficient de subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général, d'une part, et d'une participation financière de la Commune de Pratz, d'autre part ;

- la réalisation des réseaux d'évacuation des eaux usées du secteur dit « Participation pour Voirie et Réseaux » (P.V.R.) de la rue de Longchamp ;

Comme les années précédentes, il est prévu des crédits pour l'analyse régulière et l'évacuation en plate-forme de compostage des boues d'épuration.

Le Conseil Municipal approuve le budget assainissement 2015, au niveau du chapitre, qui s'établit ainsi :

	DEPENSES		RECETTES	
	CR	2015	CR	2015
Exploitation		122 756		122 756
Investissement	370 500	597 050	151 600	815 950

Budget lotissement Crêt du Bief 2015 :

Le Maire soumet à examen le projet de budget primitif qui s'établit comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	CR	2015	CR	2015
Exploitation		4 921 114		4 921 114
Investissement		3 890 983		3 890 983

Les dépenses sont constituées pour l'essentiel par les travaux de voirie, la construction de carports / abris, les frais liés à la mission de maîtrise d'œuvre et au mandat SOCAD, ainsi que les frais financiers générés par les lignes de trésorerie.

Les recettes proviennent principalement du produit des cessions des huit ilots (de A à H).

Le Conseil approuve le budget lotissement tel qu'il est proposé ci-dessus.

Budget principal 2015 :

Le Maire soumet à examen le projet de budget primitif qui s'établit comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	CR	2015	CR	2015
fonctionnement		1 619 973		1 619 973
investissement	14 800	1 168 917		1 183 717

Le Maire commente ce budget qu'il qualifie à la fois de prudent et de résolument tourné vers l'avenir :

- Prudent en l'absence de nouvel emprunt et d'une augmentation minimale des taux d'imposition.
- Tourné vers l'avenir en raison du financement de la station et des réseaux, et de la conduite des études pour des réalisations futures importantes : rue du Chêne (voirie, réseaux humides et secs, éclairages publics), le tronçon entre le Collège et la rue de la Cueille et surtout le financement des études et de la démarche participative relatives à l'aménagement du centre-bourg.

Au niveau de la section de fonctionnement, les dépenses relatives aux charges de personnel et aux charges à caractère général (chauffage, électricité, ...) sont en augmentation. Les subventions, contributions et indemnités des élus restent stables. Les recettes issues des postes « dotations de l'Etat » sont en baisse conséquente : -15 000 € en 2014 et -28 000 € cette année.

Le Conseil examine les prévisions d'attribution des subventions aux associations, les plus importantes étant celles consacrées à l'A.L.S.H. Les Fariboles.

Concernant la section d'investissement, les principales dépenses sont les suivantes :

- le transfert du parc urbain au budget principal,
- la réfection de chaussée Rue du chêne ;
- la réparation de la toiture de la salle des fêtes ;
- l'étude pour l'aménagement de la place du centre bourg ;

- aménagement de la voirie et des réseaux rue de Longchamp, dans le cadre de la P.V.R., avec en contrepartie la participation financière des titulaires de permis de construire ;
- complément de la nouvelle signalétique routière directionnelle ;
- installation d'un abri bus à Lizon (subventions du Conseil Général en recette) ;
- panneaux d'affichage électronique ;
- études pour la réfection totale de la Rue du Chêne.

Les recettes d'investissement seront abondées, pour partie, par la vente de deux immeubles communaux : la vente de l'ancien dispensaire et l'ancienne école de Lizon.

Conformément au souhait du Maire il n'y a pas de recours à l'emprunt.

Vote des taxes locales :

Afin de contribuer au financement des projets, il est proposé une variation du taux de chacune des trois taxes locales en faisant passer les taux des :

- taxe d'habitation de 9,12 % à 9,30 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties de 16,08 % à 16,40 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties de 39,78 % à 40,57 %.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le budget principal et les nouveaux taux, tels qu'ils sont proposés ci-dessus. Il vote la section de fonctionnement et la section d'investissement au niveau du chapitre pour les services individualisés et les services non affectés.

Subventions aux associations :

Conformément aux termes de la convention régissant les relations entre la Commune et l'association Familles Rurales / Les Fariboles, le Conseil accepte de verser à l'association une subvention de 110 123 € pour l'année 2015.

M. VIDAILLET et M. COTTET-GIGUET justifient les propositions déjà faites à la commission finances malgré la rigueur exigée. Le montant global alloué aux associations reste stable.

Présentation de la simulation financière de l'AMF sur la création d'une commune nouvelle

Le Maire présente la simulation financière sur la création d'une commune nouvelle réalisée par l'AMF pour le compte des communes de Lavans et de Ponthoux. Cette simulation présente les baisses successives des dotations de l'Etat pour chacune des communes jusqu'en 2018. En cas de création d'une commune nouvelle les deux communes éviteraient une baisse de 70 000 euros des dotations de l'Etat. Si le rapprochement avec la commune de Ponthoux n'est pas motivée par un intérêt financier mais par un prolongement de l'histoire, il en va de l'intérêt des deux communes de réaliser ce rapprochement avant le 1^{er} janvier 2016.

Accord préalable à la signature de l'avenant n°5 de la convention du 15 mars 1976 relative à la participation de Pratz pour le fonctionnement de la station d'épuration

Le Maire rappelle que depuis la convention du 12 février 2003 les dépenses correspondant à la gestion – entretien de la station d'épuration sont réparties annuellement de la façon suivante :

Commune de Lavans les Saint-Claude	80.85 %
Commune de Pratz	19.15.

Au regard de l'évolution du nombre de compteurs raccordés dans la commune de Pratz il convient de modifier ces proratas comme suit :

Commune de Lavans les Saint-Claude	79.26 %
Commune de Pratz	20.74 %

Le Conseil autorise le maire à signer l'avenant n°5 fixant la participation de Pratz aux frais de gestion et de fonctionnement de la station d'épuration à hauteur de 20,74% des dépenses ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.

Urbanisme et travaux

Rapport annuel 2014 sur l'assainissement

Le Maire donne lecture aux conseillers du rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour la Commune :

La station d'épuration de Lavans-lès-Saint-Claude et de Pratz, mise en service en juillet 2014.

Données générales

Capacité théorique : 2 400 équivalents habitants

Volume journalier nominal : 945 m³

DB05 nominal (capacité nominale) : 240 kg / jour

Production de boues : volume évacué en plate-forme de compostage : 47 tonnes

Population supposée raccordée : 2 295 habitants de Lavans-lès-Saint-Claude et Pratz. Les principales entreprises industrielles raccordées sont : Boutons Kocher, Lahu Industries, Meynier et Fils, Millet, Millet-Forestier, Odobez et Remy Pesse.

Données financières

Au 1er janvier 2014, la redevance assainissement est composée de :

une part fixe de 60 € / compteur

une part variable de 0,90 € / m³ d'eau

Le compte administratif 2014 (établi hors T.V.A.) se présente ainsi :

Dépenses d'exploitation 64 750,08 €

Recettes d'exploitation 112 744,51 €

- Ce qui définit un excédent de fonctionnement de 47 994,43 €

La redevance d'assainissement a généré 101 108,58 €, la prime pour épuration de l'Agence de l'Eau : 3 191,80 €, et la participation aux frais de fonctionnement de la Commune de Pratz : 5 989,54 €

Dépenses d'investissement 1 514 256,76 €

Recettes d'investissement 1 686 398,10 €

- Ce qui définit un excédent d'investissement de 172 141,34 €

Le résultat de clôture est positif à 220 135,77 €.

Travaux, études et suivis

- Un bassin de stockage a été réalisé à la station.

- Le contrôle des dispositifs d'auto-surveillance de la station d'épuration a été réalisé par la mission eau du Conseil Général du Jura.

- Les travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif ont continué : mise en séparatif des réseaux de la rue de Fourger et Route de Champandre en 2014.

Le Conseil approuve le rapport annuel sur l'assainissement 2014.

Compte rendu des travaux de la station, du carrefour de l'éco-quartier et des jardins partagés

Monsieur Manzoni explique que les travaux de la station d'épuration sont bien avancés et que la réception de l'ouvrage devrait bientôt avoir lieu.

La mise en oeuvre du carrefour à l'entrée de l'éco-quartier a été réalisée la semaine précédente.

L'entreprise PERRIER a assuré les travaux de réseaux humides derrière les immeubles HLM.

Questions diverses

Adhésion au service informatique de gestion du SIDEC du Jura : convention pluriannuelle

Sur proposition du Maire, le Conseil approuve l'adhésion de la collectivité aux services informatiques du SIDEC pour le logiciel e-Magnus, dont la cotisation pour l'année 2015 est fixée à 3 276,00 € HT.

Le Conseil décide également d'adhérer au service d'assistance en matière informatique et T.I.C. du SIDEC.

Commission des associations du 16 mars 2015

M. JEANNIER et M. COTTET-GIGUET présentent le projet de forum des associations qui se déroulera le 26 septembre 2015 de 10h à 18h. Une remise des prix aura lieu en fin de la journée pour récompenser les sportifs de haut niveau ou les bénévoles qui se sont engagés dans leur association. Un apéritif clôturera la ce forum des associations.

Vente du préfabriqué de l'ancien école de Lizon

Le préfabriqué de l'ancienne école de Lizon devrait être vendu prochainement. Cette vente sera l'occasion d'aider l'artisanat local. L'acheteur permettrait la relocalisation d'un artisan local et donc la continuation de son activité sur Lavans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 30 avril 2015 à 19 h 00 en mairie.

Le secrétaire de séance :
Rachel DA SILVA TEIXEIRA

Philippe PASSOT, maire

Séance du Conseil municipal en date du 26 mars 2015
--

Mélanie BOUVERET <i>Absente excusée</i>	Emilia BRULE	Cécile CHIQUET	Claude COTTET-GIGUET
Rachel DA SILVA TEIXEIRA	Isabelle DUNOD	Marie-Françoise FAVRE	Alain JEANNIER
Jacques LANCON	Sylvette LORGE	Jean-Pierre MANZONI	Philippe PASSOT
Alain PREVITALE	Antonio PULICE	Geneviève ROZIER	Guillaume SAILLARD
Michel VIARD	Thierry VIDAILLET	Patricia VILLE	